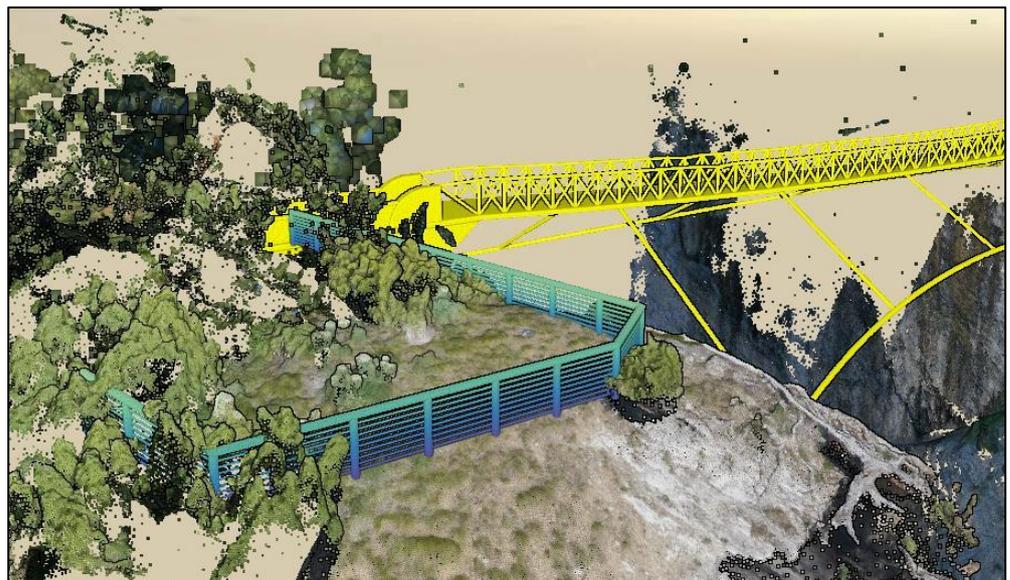


REQUALIFICATION DU SITE DU VAL D'AMBIN



Commune de
Val-Cenis



Printemps 2021

CONTEXTUALISATION DU PROJET

De par sa localisation excentrée des principaux pôles touristiques liés à l'activité des stations de ski, le Val d'Ambin a un caractère sauvage, il présente également un accès unique qui permet d'identifier clairement une porte d'entrée au Cernay. Ses points de vue paysagers, ses richesses patrimoniales telles que l'église de Saint-Pierre d' Extravache et son histoire liée au passage historique par le col du Petit Mont Cenis en font un secteur riche d'intérêts.

Le projet vise à valoriser le secteur afin que le Val d'Ambin devienne, été comme hiver, un pôle d'attraction touristique à part entière de la commune de Val-Cenis et de la Haute Maurienne Vanoise. Il s'agit de valoriser les aménagements existants mais aussi de définir d'autres leviers pour diversifier l'offre, élargir les saisons touristiques et optimiser ses coûts de fonctionnement.

L'ambition est également d'associer le Val d'Ambin et la commune déléguée de Bramans à la dynamique touristique de l'ensemble du territoire de Val-Cenis en s'adaptant aux enjeux actuels tels que le changement climatique et les nouvelles attentes des visiteurs.

TABLE DES MATIERES

1. Un site sauvage avec des intérêts patrimoniaux variés	1
1.1 Localisation du Val d'Ambin	1
1.2 Les éléments patrimoniaux structurant le site.....	2
1.3 Une volonté de valorisation à poursuivre	4
2. La mise en cohérence et la complémentarité d'un ensemble d'aménagements.....	5
2.1 Redynamiser le site via l'intégration d'un aménagement sensationnel	5
2.2 Diversifier l'offre du domaine nordique l'hiver.....	7
2.3 Des aménagements support d'un tourisme « quatre saisons ».....	13
3. Des aménagements adaptés à différents publics	17
4. L'accès au site l'hiver : le fonctionnement du service de la navette	18
5. Estimation du budget	19
5.1 Estimation des investissements	19
5.2 Frais de Fonctionnement.....	19
5.3 Recettes.....	19

1. Un site sauvage avec des intérêts patrimoniaux variés

1.1 Localisation du Val d'Ambin

Sur le flanc ouest de la vallée de la Maurienne, dans les Alpes Grées, perpendiculaire à la frontière italienne s'étire le val d'Ambin. Le ruisseau d'Ambin prend sa source à près de 3000 m d'altitude et vient se jeter dans l'Arc au niveau du village de Bramans. Cette vallée sauvage, loin des grands pôles touristiques liés à l'activité des stations de ski comporte des caractéristiques spécifiques. Le secteur du Cernay - Planay représente la porte d'entrée du massif d'Ambin. L'hiver il comporte, un domaine nordique d'une vingtaine de kilomètres. L'été c'est un lieu de passage pour se rendre dans les vallons d'Etache, de Bramanette et le col du Petit Mont-Cenis. Le projet vise à valoriser et développer le secteur entre le Cernay et le Planay.

Localisation du Val d'Ambin et des éléments du patrimoine entre le Cernay et le Planay

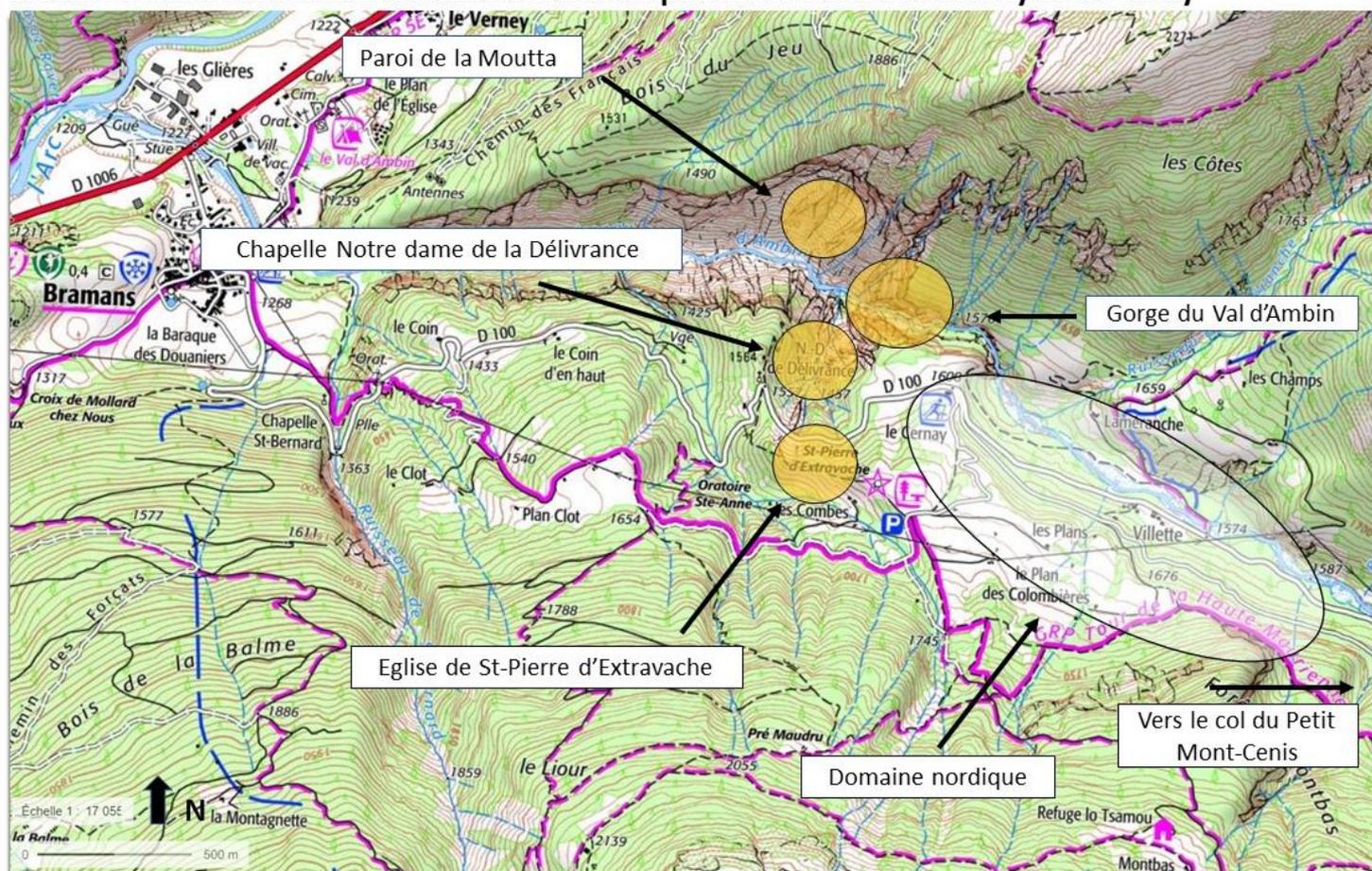


Figure 1 : Localisation du Val d'Ambin, du domaine nordique et des éléments du patrimoine — Géoportail / IGN – Commune de Val-Cenis, nov 2020.

1.2 Les éléments patrimoniaux structurant le site

Avant que le col du Mont-Cenis ne soit pratiqué, l'histoire du val d'Ambin est principalement marquée par le trafic transalpin permettant de rejoindre Rome. En 218 av JC, **Hannibal Barca, guerrier carthaginois**, serait parti conquérir Rome en traversant le col du Petit Mont-Cenis et le col Clapier avec ses 37 éléphants.

L'Église de Saint-Pierre d'Extravache représente également un élément patrimonial majeur sur le secteur qui est l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques. L'église,



considérée comme la plus vieille de Savoie se trouvait dans le dernier bourg avant le passage du col du Petit Mont-Cenis en direction du Piémont. Le site est aussi très réputé car il offre une vue paysagère « exceptionnelle » sur le massif de la Vanoise et notamment le sommet de la Dent Parrachée.

Figure 2 : Photo de Saint-Pierre d'Extravache – Commune de Val-Cenis, janv. 2016.

Le secteur comprend également la **chapelle Notre Dame** de la Délivrance, chapelle la plus connue et la plus réputée du secteur de Bramans.



Figure 3 : Chapelle Notre Dame de la Délivrance sur la D100 menant au Cernay – JMF, juill. 2018.

Concernant le patrimoine naturel, le secteur comprend également **les spectaculaires gorges d'Ambin** dans lesquelles se forment des cascades de glace d'envergure l'hiver. D'ailleurs, celles-ci sont réputées et fréquentées par des grimpeurs internationales de bon niveau, ce qui participe à la renommée et l'attractivité du site.



Figure 4 : Cascade de glace dans le Val d'Ambin – Haute Maurienne Vanoise, janv. 2017.



D'un point de vue environnemental, en rive droite du ruisseau d'Ambin, le paysage est marqué par **une paroi de gypse appelée en patois « La Moutta »**. Cette curiosité géologique d'ampleur structure le paysage et participe au caractère atypique du vallon.

Figure 5 : Paroi de la Moutta – Vue depuis Saint- Pierre d'Extravache – Commune de Val-Cenis, fév 2018.

La tradition et la passion du bobsleigh a été particulièrement mise en avant sur le village de Bramans. L'association des bobeurs propose des animations qui valorisent l'activité.



Figure 6 : Bob sleigh servant à des démonstrations. Association des bobeurs, Bramans.

Ces éléments patrimoniaux ont déjà été l'objet de projets de valorisation pilotés par la commune historique de Bramans. Pour la commune nouvelle de Val-Cenis, il s'agit désormais de soutenir ces démarches en trouvant d'autres leviers de développement et en définissant un fil directeur pour valoriser ces différents éléments.

1.3 Une volonté de valorisation à poursuivre

En 2013, un projet de valorisation de ce secteur transfrontalier nommé « Espace Hannibal » avait été piloté par la commune historique de Bramans avec entre autres des financements des programmes INTERREG-ALCOTRA. Dans ce cadre, des aménagements et supports d'interprétation ont été développés, avec notamment un itinéraire balisé et interprété pour rejoindre Bramans à Giaglione et la construction d'un bivouac au col Clapier. Une étude avait été également réalisée sur la faisabilité d'un aménagement de type passerelle piétonne souple au-dessus des gorges du Val d'Ambin sans qu'il n'y ait de suite donnée.

En 2018, le projet de passerelle avait été relancé par les élus de la commune nouvelle de Val-Cenis. Dans le cadre d'un plan régional en faveur de la montagne et d'une aide spécifique aux petites stations de montagne, une subvention de 145 000 € de la région Auvergne Rhône-Alpes avait été obtenue. Ladite subvention arrivant à échéance en 2023, il a été décidé d'accorder 30 000 euros d'études dans le budget de l'année 2020 pour avancer sur les contraintes foncières et environnementales de cet aménagement. Ainsi, le projet de valorisation s'est élargi en étudiant la possibilité d'étendre le domaine de ski de fond, d'établir des itinéraires raquettes et pédestres et de développer d'autres aménagements pour améliorer l'attractivité de ce secteur.



Figure 7 : Exemple de panneau d'interprétation de l'itinéraire sur les traces d'Hannibal sur le secteur d'Extravache – Comité de jumelage Bramans / Giaglione, juill. 2020.

2. La mise en cohérence et la complémentarité d'un ensemble d'aménagements

L'élément fort du projet de requalification serait l'aménagement d'une passerelle souple piétonne. Malgré son attractivité, elle seule ne pourrait pas être le support d'une valorisation globale du site : il faut l'accompagner d'une mise en cohérence d'un ensemble d'aménagements complémentaires. En effet, le risque est d'implanter un « super aménagement » sans qu'il ne soit valorisé à sa juste valeur. L'enjeu est donc de trouver d'autres leviers pour redynamiser le site afin d'intégrer l'aménagement de la passerelle à une offre touristique cohérente.

2.1 Redynamiser le site via l'intégration d'un aménagement sensationnel

Cet aménagement « sensationnel » serait le support d'une valorisation attractive et ludique du site qui servirait d'appel pour la découverte de ce secteur. La passerelle permettrait de traverser les gorges du Val d'Ambin depuis le niveau du Cernay en rive gauche, au secteur de Laméranche en rive droite. L'expérience viserait à contempler le panorama et à s'immerger dans l'ambiance des gorges.

Accessible toute l'année à un public sans prédisposition physique particulière, son accès et son déneigement seraient gérés l'hiver par la pisteuse secouriste du domaine nordique. L'aménagement de la passerelle serait accompagné d'un belvédère côté Cernay depuis lequel il serait possible de contempler le paysage et de réaliser des photographies des usagers de la passerelle ainsi que des cascades de glace et des grimpeurs l'hiver.

L'hiver la passerelle permettrait d'accéder à un itinéraire raquette en rive droite du ruisseau sur le versant adret. L'été, la valorisation d'un itinéraire pédestre permettrait de relier la passerelle à l'église de Saint Pierre d'Extravache en réalisant une boucle.

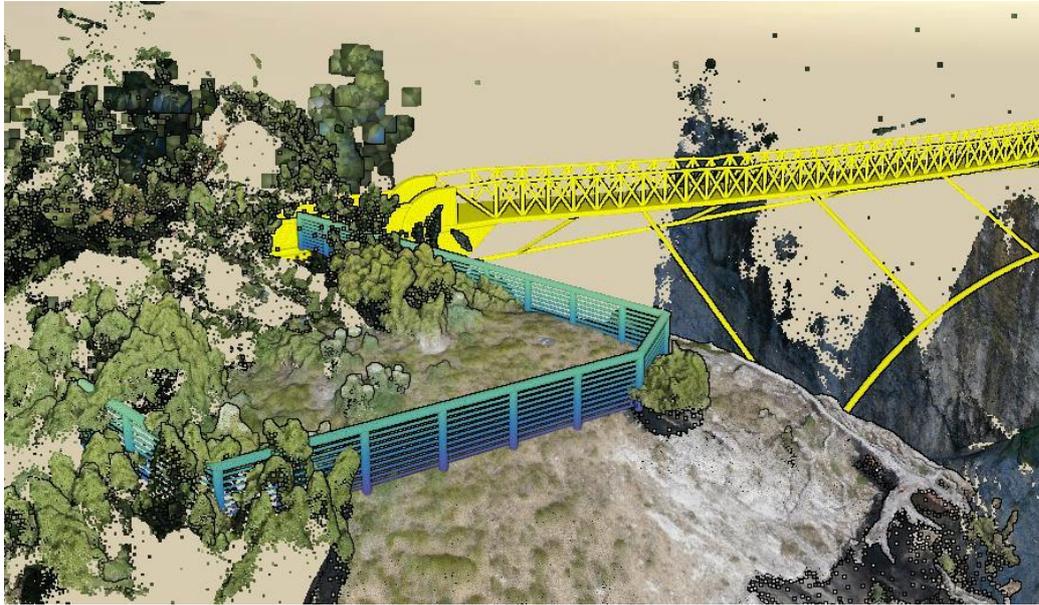
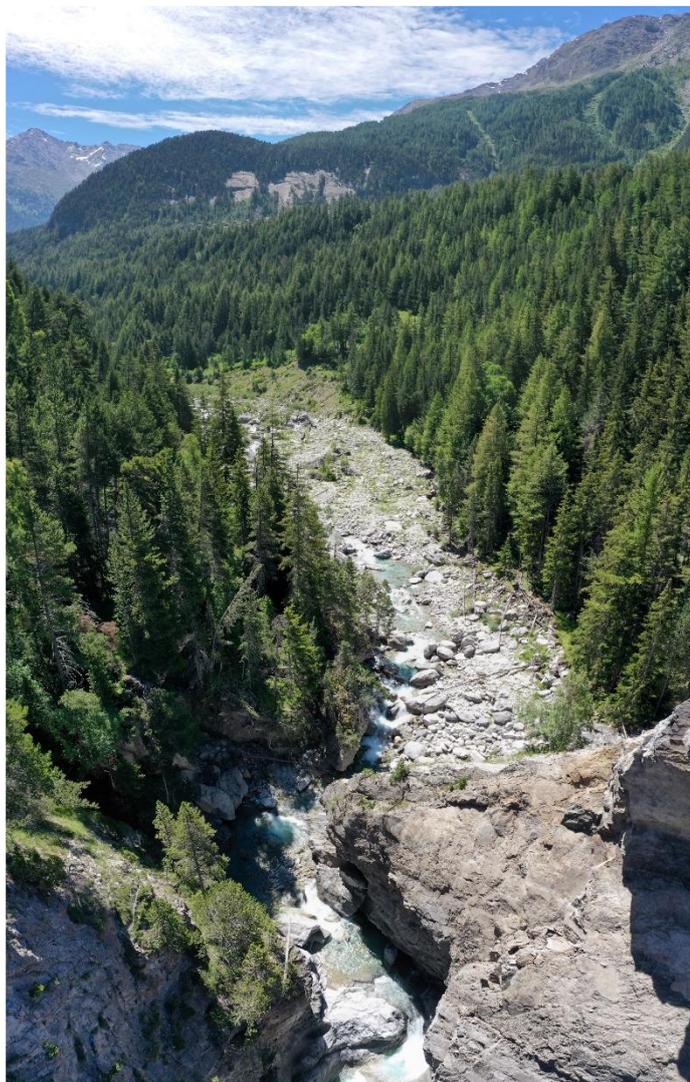


Figure 8 : Schéma de principe de la passerelle piéton souple et du belvédère côté Cernay – Géolithe, août 2020.

Caractéristiques de l'aménagement de la passerelle piétonne souple :

- **Hauteur : 80 m**
- **Longueur : 60 m**
- **Largeur du platelage en caillebotis : 1, 20 m**

Figure 9 : Vues depuis la future passerelle - Photos prises par drone – Géolithe, août 2020.



2.2 Diversifier l'offre du domaine nordique l'hiver

Le projet comporte deux volets. Il s'agit de diversifier l'offre du domaine de ski de fond mais aussi de développer un tourisme « quatre saisons ».

2.2.1 Augmenter le nombre de kilomètres de piste de ski de fond

Au Cernay se trouve un foyer de ski de fond comportant un poste de secours, une salle hors sac de 15-20 m² et des toilettes sèches. A proximité, de l'autre côté de la route se trouve le bar-restaurant « l'Etoile du Berger ». Une pisteuse-secouriste et un dameur sont embauchés l'hiver pour entretenir le domaine à partir des vacances de Noël jusqu'à mi-mars. Il est projeté d'étendre le domaine de ski de fond. De manière ponctuelle, des rallongements de pistes ont été envisagés sur le secteur de la Tourna et de la Thuile, dans le vallon d'Etache,

à l'aval de la Villette. Cela permettrait de redynamiser le site et de le rendre plus attrayant pour les personnes ayant un bon niveau de ski.

Dans ce cadre, le balisage devrait être mis à jour ce qui permettrait de le changer en prenant en compte les préconisations de Savoie Nordic et les recommandations de l'AFNOR.

Concernant la sécurité, la pisteuse et le dameur ont rencontré l'hiver dernier des problèmes de liaison pour communiquer avec des radios. A priori, l'emplacement du relais ne fonctionne pas pour le domaine du Val d'Ambin. Il faut intégrer ce point au projet et trouver une autre solution afin de répondre à l'obligation de moyens concernant la sécurité du domaine. Parmi elles, la possibilité d'acheter un téléphone satellite ou acheter deux radios fiables programmées sur le réseau de la Société d'Economie Mixte de la station de ski de Val Cenis.



Figure 10 : Photo du domaine nordique, piste rouge du plan des Colombières – Commune de Val-Cenis, févr. 2018

Pour les itinéraires raquettes et ski de fond, la signalétique du domaine est vieillissante. Dans le cadre de ce projet il s'agirait de la renouveler intégralement en prenant en compte la norme française - NF S52-103 – Pistes de ski de fond. Cet aspect est préconisé par Savoie Nordic afin d'harmoniser et de moderniser la signalétique des domaines nordiques du département.

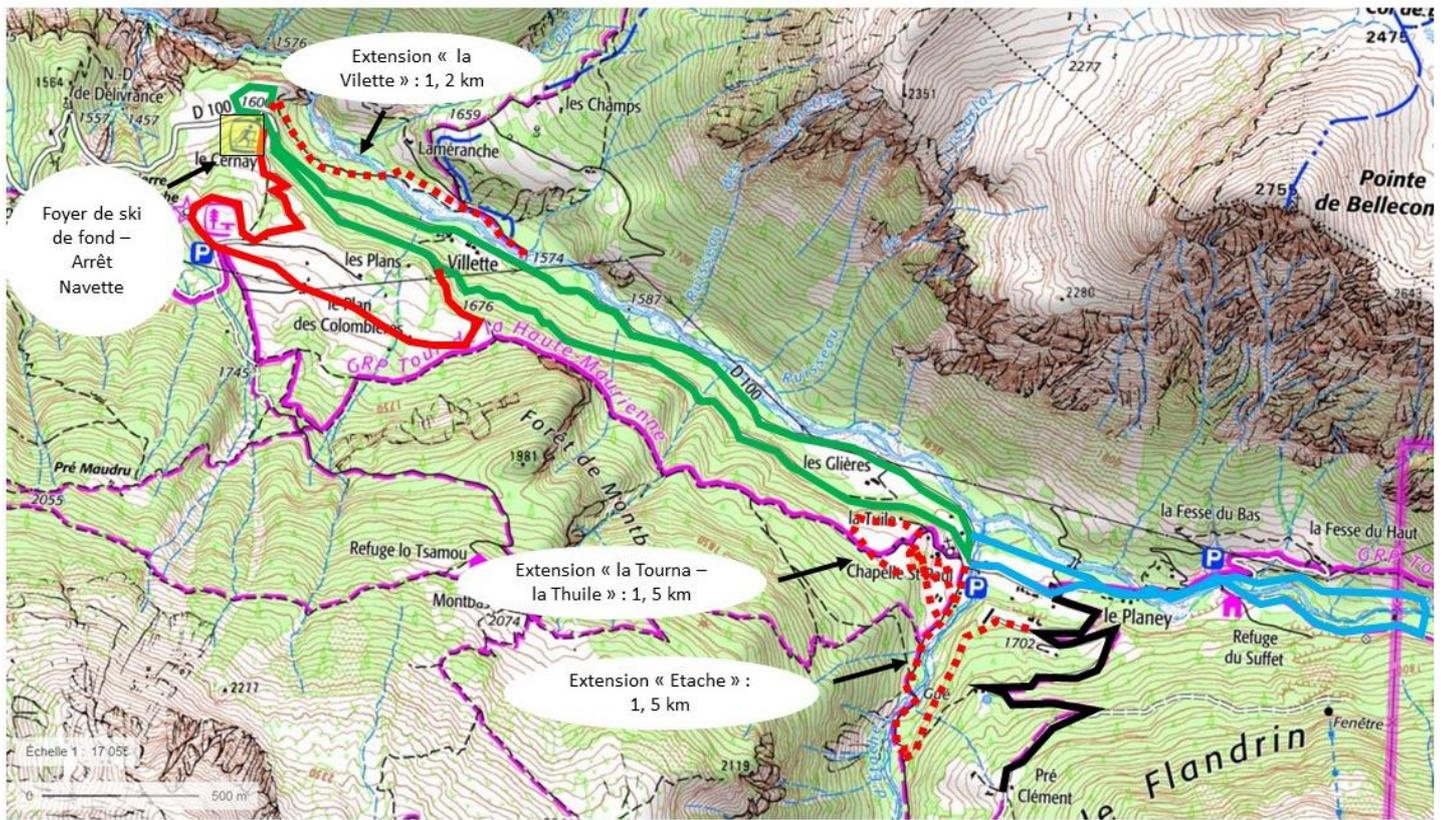


Figure 11 : Tracés des pistes de ski de fond selon leurs niveaux par couleur et tracés des extensions prévues en pointillé - Géoportail / IGN – Commune de Val-Cenis, nov. 2020.

Principes de fonctionnement de la signalétique et du balisage nordique

- Panneau d'accueil

Fonction => Accueil / information des pratiquants
Contenu => plan de situation, informations sur les itinéraires informations pratiques...

- Panneau directionnel

Fonction => Localisation / orientation / direction
Contenu => Directions pour suivre la piste choisie, kilométrage, niveau de difficulté, localisation, pré-signalisation d'intersection pour anticiper et garder sa vitesse

- Jalon de balisage

Fonction => Suivi de l'itinéraire / rappel / jalonnement
Contenu => Rappel du niveau de la piste, aide au repérage par manque de visibilité

- Panneau information / sécurité

Fonction => Sécurité / recommandations / réglementation
Contenu => Sens de circulation, danger potentiel (permanent ou temporaire), cohabitation avec les autres usagers, titre de circulation, zone de responsabilité du gestionnaire, repère de localisation secours (avec n° tels adéquats)

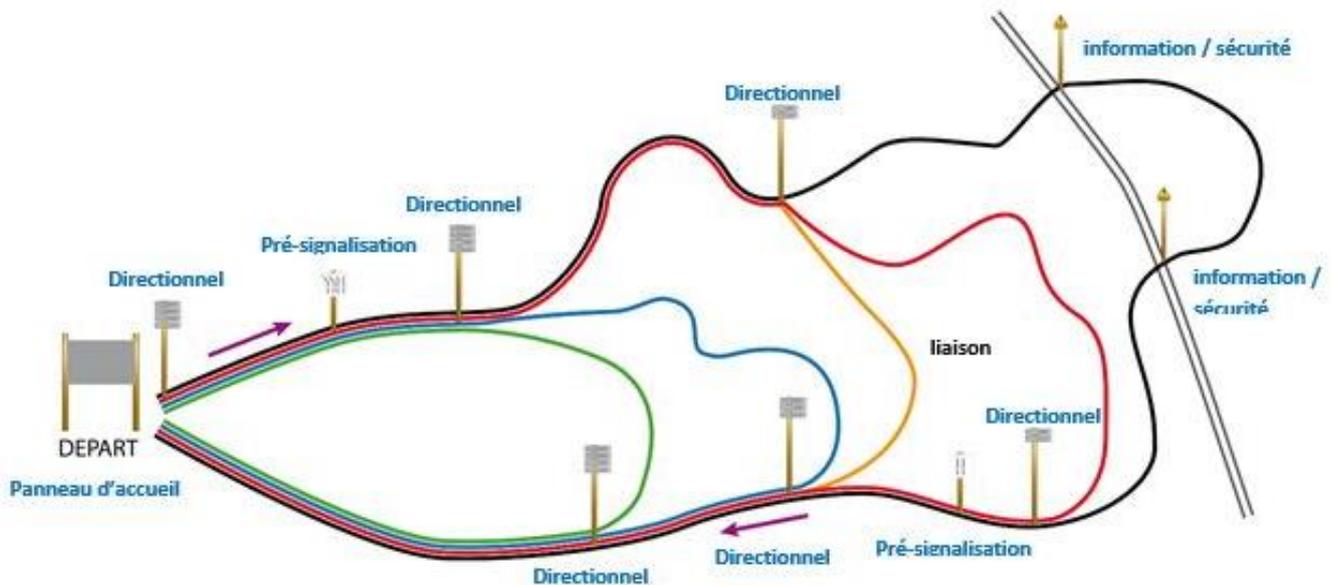


Figure 12 : Balisage ski de fond, déclinaison de la norme nationale en Savoie – Préconisations de Savoie Nordic, juin 2019.

2.2.2 Des itinéraires raquettes sur le versant adret

Des itinéraires de raquettes balisés ont été prévus. Des boucles plus ou moins longues (45 min à 3h00 de marche) seraient possibles, permettant de rallier la passerelle au site de Saint-Pierre d'Extravache. L'avantage est qu'une importante partie de ces tracés s'effectuerait sur le versant ensoleillé, côté Laméranche en incluant une traversée de la passerelle. Le Val d'Ambin étant un vallon froid, cela représente un atout supplémentaire et donnerait un réel intérêt à traverser la passerelle et aller se promener au soleil ou pique-niquer. Différentes variantes, structurées par trois itinéraires balisés principaux, sont envisageables :

Itinéraires	Temps	Distance	Dénivelée +
A	1h30	3, 8 km	100 m
B	2h30	5, 3 km	220 m
C	3h00	6,0 km	220 m

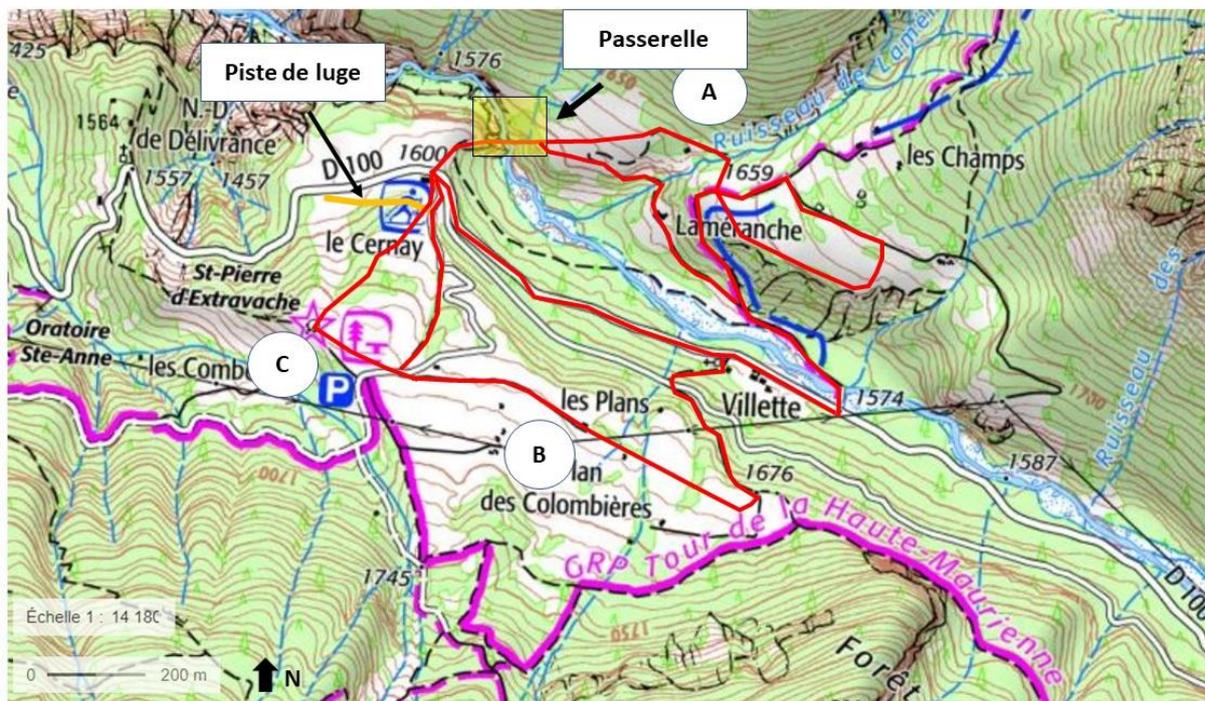


Figure 13 : itinéraires raquettes à valoriser et à baliser et emplacement de la piste de luge à aménager - Géoportail / IGN – Commune de Val-Cenis, Nov 2020.

Au-delà de ces itinéraires balisés et adaptés à une clientèle débutante, de nombreux parcours sont envisageables avec des boucles plus longues et une redescente en raquettes sur le village de Bramans. Dans ce cas, les pratiquants devront être capables d'évoluer en autonomie et d'évaluer les risques inhérents ou devront être accompagnés d'un professionnel de la montagne. Aucun balisage de ces extensions dans le cadre de ce projet n'est prévu.

2.2.3 Une piste de luge pour renforcer l'attractivité du site

La création d'une piste de luge visant à compléter l'attractivité du site a également été rajoutée au projet. Ce serait une piste qui partirait du Cernay dans le champ au sud de la Départementale 100. Un virage légèrement relevé par le damage et sécurisé par des matelas rendrait la descente plus ludique. Il pourrait s'agir également de trouver des aménagements ludiques, légers et peu coûteux, qui renforcerait l'attractivité de cette piste (localisation de la piste de luge p 10). Il faudrait aussi étudier la possibilité d'étendre la piste avec une dimension plus ludique et ayant plus d'envergure, en utilisant une partie de la route menant à Saint Pierre d'Extravache.



Figure 15 : exemple de module léger pour rendre la piste de luge plus attractive.

2.2.4 Jardin d'enfant / Module d'apprentissage

A côté du Foyer de ski de fond, sur la piste verte du Cernay, il serait possible d'intégrer des modules pour l'apprentissage ludique du ski de fond pour les enfants et les débutants (localisation de la piste verte p 8).



2.2.5 En option : la construction d'un foyer de ski de fond avec prêt de matériel

A long terme, il s'agirait de réhabiliter le poste de secours et la salle hors sac du Planay. Actuellement, le parcours client pour pratiquer des activités sur le site est trop contraignant car la location de matériel n'est pas possible à Bramans. Il faudrait donc envisager la création d'un foyer de ski de fond sur le site avec un local comprenant un point chaud et un espace de location de matériel, notamment des luges, skis de fond et raquettes (longes de via ferrata).

Des recettes seraient générées par ce service supplémentaire permettant d'absorber l'investissement ainsi que les frais de fonctionnement.

2.3 Des aménagements support d'un tourisme « quatre saisons »

Le projet de requalification du site vise à développer les activités liées au domaine nordique mais aussi à développer la fréquentation dans le secteur de début juin à fin octobre. En ce sens l'aménagement de la passerelle serait l'élément attractif qu'il faudrait accompagner d'autres éléments.

2.3.1 Un parcours ludique, des jeux reliant les points d'intérêt

Le comité de Savoie et la ligue Auvergne Rhône Alpes de course d'orientation ont sollicité la commune pour mettre en place des espaces de loisir et d'orientation. Il est possible de travailler en collaboration pour mettre en place un jeu de piste / itinéraire d'orientation, accessible au grand public qui valoriserait les éléments du patrimoine sur le secteur. Les itinéraires éviteraient les zones privées, protégées, les prés, étant donné que la très grande majorité des balises seraient disposées sur les chemins. Ils pourraient être accessibles l'été comme l'hiver en raquettes.

En complément, d'autres possibilités seront explorées avec le département pour renforcer l'offre du site par exemple l'aménagement d'un itinéraire ludique reliant la passerelle à Saint-Pierre d'Extravache, la possibilité de mettre en place un parcours de disque golf.



Figure 16 : exemple de bornes de parcours d'orientation.



Figure 17 : exemple de parcours sonore, Wildhaus-Alt SanktJohann –Suisse. mdp consulting et engineering

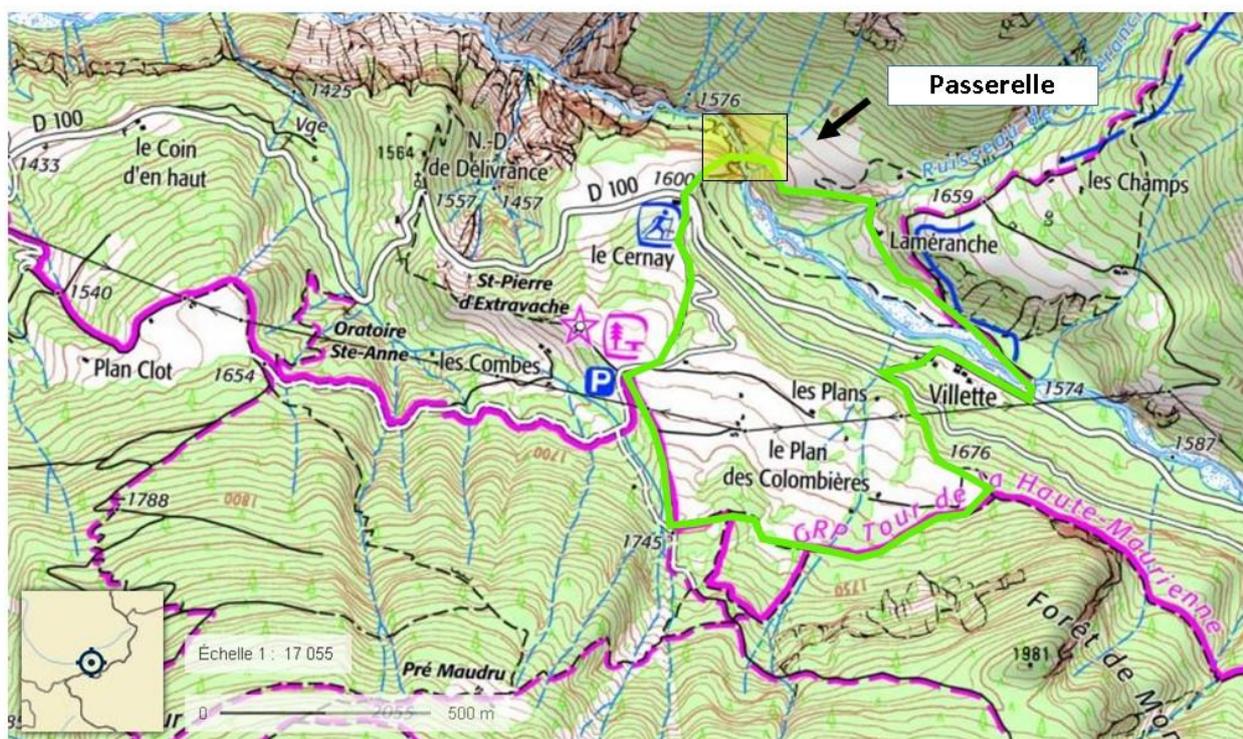


Figure 18 : itinéraire support à la mise en place d'un parcours ludique - Géoportail / IGN – Commune de Val-Cenis, Nov. 2020.

2.3.2 Remettre en marche le jeu du mystère des cloches à Saint Pierre d'Extravache (Cluedo géant)

Dans la même perspective, la remise en marche du Cluedo géant qui avait été aménagé aux alentours de l'église de Saint-Pierre d'Extravache dans le cadre de l'espace Hannibal est prévue. Depuis l'hiver 2019, ce jeu ne fonctionne plus à cause d'une défaillance du procédé électronique. Il s'agirait de garder le principe de base (dont les retours par les usagers étaient bons et dont la conception est de qualité) mais de revoir son fonctionnement pour ne plus être tributaire de technologies qui demandent un entretien fréquent à cette altitude. De plus, l'entreprise qui avait créé ce jeu n'existe plus. Il s'agirait donc de trouver un nouveau prestataire qui développerait un autre fonctionnement. Ce jeu serait accessible l'été comme

Carnet d'enquêteur ? ? ?
Le Mystère ? des cloches

Enquêteur : _____
 Nom de code : _____

Pour percer le mystère :
Per svelare il mistero : To solve the mystery :

Etape tappa step 1 :
 Découvre le mystère des cloches en introduisant ta carte d'enquêteur dans la borne interactive.
*Scopri il mistero delle campane introducendo la tessera da detective nel totem multimediale.
 Discover the mystery of the bells by inserting your detective's card in the interactive terminal.*

Etape tappa step 2 :
 Fais des hypothèses sur le coupable, le lieu et l'objet associés au mystère, directement sur la borne.
*Fa' delle ipotesi sul colpevole, il luogo e l'oggetto legato al mistero direttamente sullo schermo.
 Make your hypotheses on the guilty person, the place and the object associated with the mystery.*

Etape tappa step 3 :
 Si ton hypothèse est fautive, recherche les indices que la borne t'indique à l'écran.
*Se la tua ipotesi è sbagliata, cerca gli indizi a partire dalle indicazioni che ti verranno proposte dallo schermo.
 If your hypothesis is wrong, search for the clues indicated by the terminal on the screen.*

Etape tappa step 4 :
 Grâce aux indices, remplis ton carnet d'enquêteur et fais de nouvelles hypothèses (étape 2).
*Grazie agli indizi scoperti, completa il tuo taccuino e fa' altre ipotesi.
 Using the clues, fill in your detective's notebook and make new hypotheses.*

Etape tappa step 5 :
 Lorsque tu as résolu l'enquête, porte « l'accusation finale » sur la borne puis rends-toi à l'Office de Tourisme pour savoir si tu as réussi à percer le mystère des cloches.
*Quando avrai risolto l'inchiesta, inserisci « il tuo verdetto finale » nel totem e va' all'Ufficio del Turismo per sapere se sei riuscito a risolvere il mistero delle campane.
 Once you have solved the enquiry, make your final accusation on the terminal then go to the Tourist office to find out whether you have solved the mystery of the bells.*

Etape tappa step 6 :
 N'oublie pas de redonner ta carte d'enquêteur à la fin de ta mission.
*Alla fine della missione non dimenticare di restituire la tessera da detective.
 Don't forget to give back your detective's card at the end of your mission.*

Figure 19 : Extrait de la plaquette papier présentant les règles du jeu du mystère des cloches – Commune Val-Cenis

l'hiver.

2.3.3 En option : l'aménagement d'une tyrolienne – Via Ferrata dans les gorges

L'aménagement d'une via-ferrata avec une ou plusieurs tyroliennes pourrait aussi être envisagé afin de mettre en valeur les gorges et surtout de les animer. Les personnes utilisant la passerelle pourraient regarder et photographier ces pratiquants. Les aménagements seraient accessibles en autonomie ou avec un professionnel en étant équipé d'un matériel adapté. Il serait possible d'implanter des tyroliennes d'une longueur de 60 mètres qui traverseraient la gorge avec des plateformes de départ et d'arrivée. Ces tyroliennes seraient accompagnées d'une via ferrata de 200 mètres de long. Plusieurs facteurs techniques sont à préciser mais cet aménagement pourrait être utilisé l'été et l'hiver.



Figure 20 : Exemple d'aménagement de tyrolienne accessible en autonomie sur le site du barrage du Gouffre d'Enfer (Loire) dans le massif du Pilat.

2.3.4 L'implantation d'une signalétique comme fil conducteur pour découvrir le site

- Des RIS (Relais Information Service) permettant de visualiser tous les points d'intérêt ainsi que les aménagements du secteur seraient nécessaires afin de faciliter la lecture du site : au Cernay, à Saint Pierre d'Extravache. Grâce à ceux-ci, les visiteurs pourront choisir la manière qui leur est adaptée pour parcourir et découvrir le site selon leurs niveaux et envies.
- L'hiver un balisage léger et amovible des différents itinéraires raquettes et ski de fond serait entretenu par la pisteuse secouriste du domaine. Les itinéraires pédestres de l'été nécessiteraient quant à eux un balisage permanent en prenant en compte la signalétique existante du département.
- Des secteurs comprenant de la scénographie permettraient de faire des lectures de paysage ou d'apporter des informations pédagogiques. Ceci est envisageable sur les secteurs où les points de vue sont assez larges : en rive droite de la passerelle, sur le belvédère au niveau du Cernay, devant l'église de Saint-Pierre d'Extravache.

3. Des aménagements adaptés à différents publics

Actuellement, le public fréquentant le site en hiver est composé à 30 - 40 % de locaux et le reste de vacanciers. Environ 40% des personnes font du ski de fond alors que 10% viennent pour faire de la cascade de glace ou du ski de randonnée. Les autres personnes font de la raquette, de la luge ou empruntent des itinéraires piétons.

		Début mai → fin octobre	Mi-décembre → Mi-mars
GRAND PUBLIC	FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Jeu du mystère de cloches • Parcours d'orientation ou parcours à thème • Passerelle / Belvédère • Randonnée pédestre • Tyrolienne / Via Ferrata 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeu du mystère de cloches • Parcours d'orientation ou parcours à thème • Passerelle / Belvédère • Itinéraire raquettes • Ski de fond / Espace ludique • Piste de luge • Tyrolienne / Via Ferrata
	SENIORS	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelle / Belvédère • Randonnée pédestre • Site de Saint-Pierre d'Extravache 	<ul style="list-style-type: none"> • Ski de fond • Itinéraires raquettes • Site de Saint Pierre d'Extravache
PUBLIC DE NICHE	SPORTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelle / Belvédère • Tyrolienne / Via Ferrata • Parcours d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> • Ski de fond • Itinéraires raquettes • Cascade de glace • Ski de randonnée • Parcours d'orientation ou parcours à thème
	LOCAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelle / Belvédère • Tyrolienne / Via Ferrata • Parcours d'orientation ou parcours à thème 	<ul style="list-style-type: none"> • Ski de fond / Espace ludique • Itinéraires raquettes • Cascade de glace • Ski de randonnée • Parcours d'orientation ou parcours à thème

Tableau 1 : En prévision des aménagements, tableau présentant les activités possibles selon les types de public.

4. L'accès au site l'hiver : le fonctionnement du service de la navette

Le site se situe à environ 5 km du centre de Bramans et est accessible par la D 100. C'est une route goudronnée étroite, entretenue par le département, sur laquelle le croisement peut être difficile. Elle est ouverte aux véhicules de début mai à fin octobre. Par contre l'accès l'hiver est plus difficile et représente une contrainte qu'il faut prendre en compte dans les projets de développement.

En effet, le département n'entretient pas l'accès à cette route l'hiver car les problèmes liés à la sécurité sont trop importants (avalanche, gel-dégel, déneigement...). Une convention permet donc à la commune de l'entretenir, de l'ouvrir et de proposer un service de navette. Par conséquent, les frais de fonctionnement à la charge de la commune pour ce service sont élevés.

Néanmoins la commune souhaite conserver et améliorer ce service. Il s'agirait de cadencer la navette à hauteur de 10 aller – retours par jour depuis Bramans, 7 jours sur 7 pendant les vacances et d'envisager un fonctionnement sur une plus longue durée.

5. Estimation du budget

5.1 Estimation des investissements

Ci-dessous un budget estimatif des investissements à réaliser selon les aménagements réalisés :

BUDGET ESTIMATIF GLOBAL - DEPENSES HT	
PASSERELLE	360 000 €
ITINERAIRES RAQUETTES - PISTES DE SKI DE FOND - PISTE DE LUGE	78 000 €
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES	27 000 €
OPTION - TYROLIENNE / VIA FERRATA	145 000 €
PARCOURS LUDIQUES / REFORTE DU JEU DU MYSTERE DES CLOCHES	40 000 €
SIGNALETIQUE / SCENOGRAPHIE	25 000 €
OPTION - REHABILITATION DU FOYER DE SKI DE FOND	210 000 €
TOTAL GENERAL	885 000 €

5.2 Frais de Fonctionnement

Actuellement les frais de fonctionnement se décomposent ainsi :

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ACTUELS TTC	
Navette	52 000 €
Pisteur secouriste	7 000 €
Damage / entretien route	25 000 €
Matériel / Frais divers	5 000 €
TOTAL	89 000 €

5.3 Recettes

Une subvention de 145 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes avait été obtenue en 2017 dans le cadre d'un plan régional en faveur de la montagne et d'une aide spécifique aux petites stations de montagne pour les travaux et études de la passerelle. Cette subvention arrive à échéance en 2023. D'autres pistes de financements sont possibles, elles se feront au fil de l'eau en fonction de la validation du projet.

Actuellement l'accès au domaine de ski de fond ainsi que la montée en navette sont gratuits. Après avoir réalisé ses investissements, il est envisagé de faire payer l'accès au site d'une manière ou d'une autre afin d'absorber des frais de fonctionnement :

- Faire payer aux usagers la montée en navette
- Mettre en place un forfait pour l'accès au site

POINTS A RETENIR

Objectifs généraux :

- Diversifier l'offre touristique et renforcer l'attractivité touristique du territoire de Val-Cenis ;
- Développer l'identité sauvage et préservée du site du Val d'Ambin ;
- Inscrire le projet dans le positionnement touristique du secteur de Bramans : développer un tourisme doux éloigné des remontées mécaniques ;
- Positionner le Val d'Ambin et son domaine nordique, comme une entité touristique à part entière, complémentaire à la station de ski de Val-Cenis ;
- Diminuer les frais de fonctionnement en proposant une prestation permettant de rendre payant l'accès au site.

Accès au site :

- Intensifier la cadence des navettes l'hiver ;
- Faire payer l'accès au site l'hiver pour absorber les frais de fonctionnement.

Aménagements :

- Redynamiser le site avec un aménagement sensationnel type passerelle piétonne souple. Accompagner cet élément avec d'autres aménagements afin de structurer le site dans sa globalité ;
- Développer un espace ludique avec un choix important d'activités de pleine nature répondant aux attentes de différents types de clientèle.

Valorisation touristique :

- Définir l'identité marketing du site avec l'office du tourisme Haute Maurienne Vanoise ;
- Améliorer la communication : développer de la signalétique le long de la D1006 au niveau de Bramans, préciser les informations dans les points d'informations tourisme, améliorer la visibilité du site sur les différents supports de communication.